



## Les Églises et la recherche de l'unité visible

La recherche de l'unité visible, but principal du mouvement œcuménique, est intrinsèquement liée à la façon dont les Églises se définissent, fonctionnent et communiquent entre elles et avec le monde. En langage théologique, ce sont des questions ecclésiologiques. Par conséquent, quand les Églises parlent "unité", elles parlent aussi "ecclésiologie".

Transforme le monde,  
Dieu, dans ta grâce

Conseil œcuménique des Églises  
9e Assemblée  
14 au 23 février 2006  
Porto Alegre, Brésil

La 9e Assemblée du COE devrait adopter un document qui répond à deux questions (voir ci-dessous). Ce document est le résultat de la longue histoire du dialogue entre les Églises engagées dans le mouvement œcuménique sur leur compréhension les unes des autres, les conseils des Églises auxquelles elles appartiennent et leur objectif de parvenir à l'unité visible.

### Les Églises en relation les unes avec les autres

L'expression "une, sainte, catholique et apostolique" décrit la nature de la communauté chrétienne : unicité, sainteté, universalité, apostolicité (en continuité avec la foi des premières Églises chrétiennes). Cette affirmation apparaît dans le Symbole de Nicée, adopté pour la première fois en 325, puis révisé en 381, et qui est toujours très largement acceptée dans le monde chrétien.

Les Églises définissent elles-mêmes leur identité de deux manières:

- Certaines Églises, comme les Églises orthodoxes (chalcédoniennes ou orientales), ainsi que l'Église catholique romaine, se définissent comme **étant** l'Église "une, sainte, catholique et apostolique".

- D'autres Églises, comme la plupart des Églises protestantes, se définissent comme **faisant partie** de l'Église "une, sainte, catholique et apostolique".

Quand des Églises ayant des définitions différentes de leur propre identité rejoignent une "communauté fraternelle d'Églises", des questions se posent : Dans quelle mesure se reconnaissent-elles les unes les autres comme étant l'Église? En quoi cette reconnaissance affecte-t-elle leur propre identité?

La "Déclaration de Toronto", reçue par le comité central en 1950, a essayé de clarifier des préoccupations remontant à la fondation du COE, en déclarant que devenir membre "n'implique pas qu'elle considère dès lors sa propre conception de l'Église comme simplement relative" ou accepte "une doctrine particulière sur la nature de l'unité de l'Église". Et, bien que le fait de

faire partie de l'Église du Christ soit "plus inclusif" que l'appartenance à sa propre dénomination, cela "n'implique pas que chaque Église doive reconnaître les autres membres comme étant l'Église, dans le sens le plus complet et le plus authentique du terme".

Depuis la déclaration de Toronto, l'accent mis sur les différences de conception entre Églises et la collaboration dans la mission et le service, a évolué pour œuvrer activement à ce que, dans l'avenir, les Églises se rapprochent au lieu de s'éloigner.

Les Assemblées du COE ont fait des déclarations majeures sur la nature de l'unité recherchée par les Églises, mais, pour certaines, la déclaration de Toronto exprime toujours leur conception de base des relations œcuméniques.

### Les Églises en relation avec le Conseil œcuménique des Églises

Depuis sa fondation, le COE a été conçu comme un instrument permettant aux Églises de témoigner ensemble. Mais en 1948, les implications de la nature spirituelle de la communauté sur la nature - et les limites - du COE n'étaient pas claires.

La déclaration de Toronto affirmait que le COE:

- "n'est pas une super-Église et ne devra jamais le devenir;
- ne négocie pas d'union entre les Églises;
- ne repose pas sur une conception particulière de l'Église et ne devrait pas le faire".

Cette "neutralité ecclésiologique" a été remise en question dès lors que les fonctions et les buts du COE évoluaient. Par exemple, il a semblé à certaines Églises que le COE développait des caractéristiques ecclésiologiques comme, par exemple, en souhaitant avoir sa propre liturgie, ou prenait des positions qui risquaient d'imposer certaines doctrines ou pratiques à ses Églises membres.

#### Un bref historique des divisions entre chrétiens...

Depuis 313, date à laquelle Constantin accorda aux chrétiens la liberté de culte, un certain nombre de divisions majeures entre traditions chrétiennes sont intervenues:

La séparation entre les **familles d'Églises orthodoxes** (chalcédoniennes) et **orthodoxes orientales** remonte au concile de Chalcédoine en 451, qui fut accepté par la famille orthodoxe (toutes les Églises aujourd'hui en communion avec le Siège de Constantinople) mais non par les orthodoxes orientaux (appelés aujourd'hui Églises copte, syrienne, arménienne, éthiopienne, érythréenne et [Indiennes] de Malankara).

**Le Grand Schisme d'Occident entre l'Est (les orthodoxes) et l'Ouest (les catholiques romains).** Les relations entre les chrétiens orientaux et occidentaux se sont tendues progressivement, puis les différences sur les questions de théologie, de liturgie et d'autorité furent accentuées par les conflits politiques et culturels. Le schisme se déroula sur plusieurs siècles, mais la date la plus souvent retenue est celle de 1054, quand les anathèmes furent échangés.

La **Réforme Protestante** fut en fait une série de mouvements religieux, sociaux et politiques d'où émergèrent au 16e siècle, parmi d'autres, les Églises luthériennes et réformées. Le 31 octobre 1517 marque symboliquement ses débuts, lorsque Martin Luther afficha une invitation à débattre 95 thèses concernant les enseignements et la pratique des indulgences dans l'Église catholique romaine.

En 1534, l'**Acte de Suprématie** mit le roi Henry VIII à la tête de l'Église d'Angleterre.

La **Réforme radicale** rejeta tout autant la tradition catholique romaine que les alternatives protestantes, en faveur de ce qu'elle considéra comme le christianisme authentique ou apostolique. Des mouvements comme l'anabaptisme et le piétisme en sont issus.

Le chapitre sur "La conception que le Conseil œcuménique des Églises a de lui-même" dans la déclaration : "Vers une conception et une vision communes du Conseil œcuménique des Églises" (1997) définit la vision du Conseil comme un "défi ecclésiologique" pour ses Églises membres. Il précise que même si les Églises comprennent le mot "communauté", utilisé dans la Base de façons différentes, ce terme suggère au moins que "le Conseil est davantage qu'une simple association d'Églises, au rôle purement fonctionnel, mise sur pied pour organiser des activités dans des domaines d'intérêt commun".

### Le document actuel "L'Église appelée à être Une"

Avant l'Assemblée d'Harare en 1998, les Églises orthodoxes s'inquiétaient de ce que le COE "courait le danger de devenir une entité parallèle aux Églises, et non un instrument des Églises"

<http://www.wcc-coe.org/wcc/whol/cretepost-01-e.html>

Elles craignaient aussi que le COE s'engage dans une conception ecclésiologique particulière de "l'unité visi-

ble". L'Assemblée d'Harare mit donc en place une Commission spéciale sur la participation des orthodoxes dans le COE pour étudier ces préoccupations et d'autres critiques, et faire des propositions afin d'entreprendre les changements nécessaires.

Dans son Rapport Final de 2002, la Commission spéciale souligna quelques points d'ecclésiologie nécessitant davantage d'études et de clarification. Aussi, compte tenu de la tradition des déclarations d'Assemblée concernant l'unité, Le Comité central demanda que la Commission Foi et Constitution mette en place pour la 9e Assemblée un processus conduisant à une déclaration sur l'ecclésiologie.

Le texte "**Appelés à être l'Église une. Renouveler notre engagement à rechercher l'unité et à approfondir le dialogue – Une invitation adressée aux Églises**" (voir le Programme de la 9e Assemblée, pp. 119-123) cherche à établir ce que les Églises peuvent affirmer en commun à propos de l'Église, à soutenir leur engagement les unes envers les autres au sein de la communauté œcuménique, et à encourager la reprise d'une discussion plus intense sur les questions qui les

divisent toujours. Ce texte est proposé pour être adopté, non comme une déclaration définitive ou finale, mais comme une invitation à prolonger et à approfondir le dialogue.

<http://www.wcc-assembly.info/fr/themes-et-questions/documents-de-lassemblee/documents-officiels-de-travail/ecclésiologie.html>

Ces documents ont pour but de fournir des informations générales pour les médias et ne reflètent pas nécessairement la politique du COE.

Contact: [media@wcc-coe.org](mailto:media@wcc-coe.org) +41-79-507-6363

### Intervenants:

- Métropolitain **Gennadios de Sassima**, Patriarcat de Constantinople, Turquie
- Père **Viorel Ionita**, Église orthodoxe roumaine
- Père **Jorge Scampini**, Église catholique romaine, Argentine
- Pasteur **Ofelia Ortega**, Église presbytérienne, Cuba
- Pasteur **Joseph Small**, Église presbytérienne, USA
- Pasteur **Risto Saarinen**, Église luthérienne, Finlande
- Pasteur Dr **Thomas Best**, directeur, Commission Foi et constitution du COE

### ...Et en faveur de l'unité : documents essentiels publiés par le COE

Aujourd'hui, Le Conseil œcuménique des Églises est composé de 18 "familles" d'Églises : Églises d'institution africaine, anglicanes, assyriennes, baptistes, Disciples du Christ, Libres, Hussite, indépendantes, luthériennes, Mar Thoma, méthodistes, non dénominationnelles, Vieille catholique, orthodoxes (chalcédoniennes), orthodoxes orientales, pentecôtistes, réformées, Unies. Dans une perspective ecclésiologique, ses accomplissements majeurs ont été:

**1948 Fondation de l'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises à Amsterdam.** Des délégués de 147 Églises déclarèrent: "Nous voulons rester ensemble", et fondèrent officiellement le COE. La Base du COE fut ainsi formulée : "Le Conseil œcuménique des Églises est une communauté fraternelle d'Églises qui acceptent notre Seigneur Jésus-Christ comme leur Dieu et leur Sauveur." Cette base avait des implications importantes : 1) en tant que communauté d'Églises, le COE ne peut exercer aucune autorité constitutionnelle sur ses Églises membres ; 2) le COE repose sur la foi en Jésus-Christ, mais les Églises ont la liberté d'interpréter cette foi comme il leur convient.

**1950 La Déclaration de Toronto.** Reçue par le Comité central sous le titre "Déclaration de Toronto sur l'Église, les Églises et le Conseil œcuménique des Églises".

<http://www.wcc-coe.org/wcc/whol/morges-01-e.html>

**1961 La déclaration de New Delhi (3e Assemblée du COE) sur l'unité et la réponse des orthodoxes.** Le paragraphe 2 est une des déclarations qui perdura et fit école, sur la nature de "l'unité organique". <http://www.wcc-coe.org/wcc/whol/crete-02-e.html>

L'Assemblée de New Delhi adopta la Base reformulée toujours

actuelle : "Le Conseil œcuménique des Églises est une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit".

**1982 Baptême, Eucharistie, Ministère (BEM).** Le "texte de convergence" de la commission "Foi et constitution" est devenu un des textes œcuméniques les plus lus et discutés de notre époque, et a constitué le fondement de nombreux accords inter-Églises. Les réponses des Églises à ce texte confirmèrent un niveau d'accord impressionnant sur le baptême, bien que les questions de l'eucharistie et du ministère persistent.

<http://www.wcc-coe.org/wcc/what/faith/bem1.html>

**1991 Canberra (7e Assemblée du COE).** "L'unité de l'Église : don et vocation" Ce document déclare : "Le but de notre recherche d'une pleine communion sera atteint lorsque toutes les Églises seront en mesure de reconnaître dans chacune des autres l'Église une, sainte, catholique et apostolique dans sa plénitude". <http://www.wcc-coe.org/wcc/what/faith/canb.html>

**1997 Vers une conception et une vision communes du Conseil œcuménique des Églises.** Adopté par le Comité central en 1997 et recommandé aux Églises. Reconnu par la 8e Assemblée du COE en 1998 comme "le cadre et la référence" du travail futur du COE. <http://www.wcc-coe.org/wcc/whol/cuv-e.html>

**2002 Rapport Final sur la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au Conseil œcuménique des Églises.** Programme de la 9e Assemblée, pp. 76-115.

<http://www.wcc-assembly.info/en/theme-issues/assembly-documents/policy-documents/special-commission.html>